



DURÉE : 3 années universitaires

Théorie : 2 100 heures

Clinique : 2 100 heures

Total : 4 200 heures

Travail personnel : 900 heures

CAPACITÉ D'ACCUEIL : 88 places

RENTREE : le 1^{er} lundi de septembre

TARIF: 7000 €/an, par étudiant

Prise en charge par la Région des Hauts de France sous condition d'éligibilité

Opérateur de Compétences (OPCO)

CVEC : 105 € (tarif 2025)

Frais d'inscription : 178 €

LIEU : IFSI

20, rue du Colonel Francis Nicol
59400 CAMBRAI

CONTACT :

☎ : 03 27 37 67 30

@ : sec.ifs@ch-cambrai.fr

SITE INTERNET :

<https://www.ch-cambrai.fr/rubrique-60.html>

NATURE ET SANCTION DE LA FORMATION:

Code RNCP : 39923

Echéance de l'enregistrement 31.12.2029

Diplôme d'État Infirmier délivré par le ministère de la santé

Grade Licence

AFGSU Niveau 2

Attestation service sanitaire

ACCESSIBILITÉ / HANDICAP

RÉFÉRENTS « HANDICAP » :

Christine SAUGIS

Marie-Paule DELSART

DIRECTION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Christine SAUGIS,

Directrice des soins

TAUX en 2024/2025



Taux de présentation : 100%

Réussite : 96,22 %

Insertion dans l'emploi : 100 %

Abandons : 11,95 %

Satisfaction des étudiants : 97,46 %

PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS

1. Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme ainsi que les élèves en classe de terminale.

2. Les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ADMISSION

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

En fonction du profil du candidat :

- Inscription sur la plateforme ParcoursSup de janvier à mars : www.parcoursup.fr
- Épreuves de sélection uniquement pour les candidats relevant de la **Formation Professionnelle Continue** organisées en Janvier (*Dossier de sélection disponible sur le site de l'institut dès octobre N-1*)

OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CERTIFICATION

La formation vise à former en 3 ans des praticiens autonomes, responsables et réflexifs. L'organisation pédagogique permet une progression dans les apprentissages et l'acquisition des compétences correspondant à un infirmier débutant.

L'infirmier évalue l'état de santé d'une personne et analyse les situations de soins. Il conçoit et définit des projets de soins personnalisés. Il planifie des soins, les prodigue et les évalue. Il met en œuvre des traitements. Il dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé. Il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins.

COMPÉTENCES A L'ISSUE DE LA FORMATION

- C1** Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
- C2** Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.
- C3** Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- C4** Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
- C5** Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
- C6** Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
- C7** Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.
- C8** Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.
- C9** Organiser et coordonner des interventions soignantes.
- C10** Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Les unités d'enseignement – UE – sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent six champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit
2. Sciences biologiques et médicales
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
4. Sciences et techniques infirmières, interventions
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
6. Méthodes de travail.

ÉVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'infirmier(ière) diplômé(e) d'État peut s'orienter vers les spécialisations suivantes : Infirmière de bloc opératoire, Puéricultrice, Infirmière anesthésiste, Cadre de santé, Cadre supérieur de santé et Directeur des Soins.

